

Conseil Municipal
19 FEVRIER 2021
Procès Verbal

Sous la présidence de : Yves COMTE

Présents : MALACHANNE – HLYWA – RIOS – PETIT – BONNET – DENNEULIN – GIBELIN – CORNUT – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – GAYTON.MESA – BERARD DE MALAVAS – ROSSO – DANIEL - VERDELHAN

Procurations : TRAUCHESSEC a donné procuration à CORNUT

GUY a donné procuration à HLYWA

POLGE a donné procuration à PETIT

WILUS a donné procuration à GIBELIN

Absent : GRAVEZAT

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire débute la séance en formulant des vœux de prompt rétablissement pour Simon GAYTON, responsable du Parc, qui a subi une intervention chirurgicale récemment. Ensuite Monsieur le Maire et le conseil Municipal présentent leurs condoléances à la famille de Monsieur Yves GARDIN, directeur de l'entreprise Bios Développement, mais aussi aux employés de l'entreprise.

Monsieur COMTE souligne qu'il a reçu un mail du Directeur d'Axens qui fait état d'un compte rendu de la situation actuelle. Axens connaît une baisse significative des commandes en 2021 qui oblige à prendre des décisions de réduction des investissements et des coûts usine pour cette année.

DELIBERATIONS :

1 - Adoption du PV du 8 janvier 2021

Le maire précise qu'aucune remarque n'a été apportée ni demandée par l'opposition.

3 votes contre : DANIEL, BERARD DE MALAVAS, ROSSO

Adoptée

2 - Règlement intérieur du conseil Municipal avec le passage à 3500 habitants pour la commune

Le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier, la commune, selon l'Insee, compte 3.518 habitants. En passant cette barre il convient de mettre à jour le Règlement pour le vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le délai de convocation passe de 3 jours à 5 jours.

Toutes les autres obligations seront à prendre en compte dès le prochain renouvellement du conseil en 2026. Notamment le passage à 27 élus pour le conseil municipal au lieu de 23 élus.

3 votes contre : DANIEL, BERARD DE MALAVAS, ROSSO

Adoptée

3 - Demande de Subventions à l'état FIPD DETR pour la Vidéoprotection

Pour étendre le dispositif à la rue Henry Merle sur l'Avéne, à Becmil, et devant les cimetières il convient de faire une demande de subvention pour la mise en place de ce dispositif supplémentaire.

Par ailleurs pour le déplacement et l'installation de la vidéosurveillance dans le futur projet d'agrandissement de la mairie il conviendra de consacrer un bureau dédié à la vidéosurveillance au rez-de-chaussée à proximité immédiate du bureau de la police municipale.

30% du montant de 30 335.63 euros HT sera demandé au titre du FIPD.

Madame ROSSO demande si les caméras sont infrarouges. Monsieur FABREGUE répond qu'effectivement toutes les vidéoprotectons sont infrarouges. Toutefois cela n'empêche pas d'équiper les lieux de surveillance par de la lumière avec de l'éclairage public et aussi d'élaguer régulièrement les arbres et massifs qui jouxtent ces zones de surveillance. Ce travail est évidemment entrepris par les services de la Ville.

Monsieur DANIEL, demande s'il y a une augmentation de délinquance qui justifie le déploiement supplémentaire de ces vidéosurveillances.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas forcément d'augmentation de délinquance, qu'il s'agit de rassurer la population et aider les services de police et de gendarmerie. Monsieur FABREGUE informe que depuis 2017 avec l'installation du dispositif sur la ville, une baisse très significative de plaintes pour atteintes aux biens a été retenue par les forces de police et de gendarmerie. Cela montre l'efficacité en termes de prévention des risques.

Il informe aussi le conseil que dans la création du CISPD (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) l'obligation de se doter de vidéoprotections sera poursuivie.

Adoptée à l'unanimité

4 - Achat d'une épareuse et d'un tracteur pour assurer les OLD et la prévention des risques des feux de forêts

Afin de limiter les risques d'incendies dans la forêt communale, il convient de procéder régulièrement à son entretien par le broyage de résidus de bois, les abords des forêts (notamment autour de la Tour Bécamel) pour en faciliter l'accès aux véhicules CCFF.

Dans le cadre de sa politique d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies, le Conseil Départemental peut subventionner des dépenses d'investissement.

De la même façon dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage la commune pourra entretenir durablement ses espaces naturels en prévention des risques.

Il convient de demander 30% à l'Etat au titre de la DETR soit 13 500 euros et la même somme au Conseil départemental sur un montant HT de 45 000 euros.

Adoptée à l'unanimité

5 - Suspension de versement de loyer de l'Amicale Canine

Le Maire rappelle que cette association entretient la décharge de la Liquière en accord avec la Ville depuis de nombreuses années. A ce titre, elle verse un loyer de 300 euros par an pour utiliser cet espace dans le cadre de leur association.

Face à la situation sanitaire, l'association n'a pas repris depuis mars 2020 leur activité. A cela s'ajoute le fait que des actes de vandalisme sur place ont occasionné des frais pour l'association. Ainsi à cause de tous ces facteurs, l'association a des difficultés à verser le loyer.

Le Maire propose de le suspendre jusqu'en avril.

Monsieur DANIEL demande de leur en faire cadeau vu que l'entretien de cette partie de la commune est réalisé par leur soin. La mise à disposition à 1 euro symbolique est aussi proposée.

Le Maire précise que cette question sera évoquée lors de prochaines réunions des finances concernant les tarifs communaux

Adoptée à l'unanimité

6 - Subvention dans le cadre des amendes de police sur le chemin de Transhumance.

Le Maire propose, pour améliorer la sécurité sur le chemin de transhumance, de proposer un aménagement qui permette de limiter la vitesse. Une esquisse de travaux avec la mise en place de chicanes et de coussins berlinois est envisagée.

Madame BERARD DE MALAVAS, souligne qu'il s'agit pourtant d'une zone 30, qu'il serait utile de faire un trottoir. Le maire répond que malgré cela certains usagers roulent vite. Monsieur MERLE indique qu'il n'est pas possible d'agrandir la route et que les trottoirs devraient être faits sur des terrains privés. Ce qui n'est pas envisageable.

Il retient en revanche, qu'il serait utile de faire des contrôles de vitesse par les gendarmes et de préférer des rétrécissements de chaussée.

Madame ROSSO trouve que le chemin de transhumance est trop encombré par les véhicules des particuliers qui habitent dans les lotissements. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de raison, sur le chemin de Cauvas, qu'il y ait ce genre de stationnement, comme l'indique Madame ROSSO, car les lotissements disposent de places privatives et des places de stationnement avec chaque logement.

1 vote contre : DANIEL

2 abstentions : BERARD DE MALAVAS et ROSSO

Adoptée

7 - Demande de subvention 2021 auprès de la Région, de l'État, du Département, de l'agglomération pour le projet d'agrandissement de la mairie avec mise en conformité PMR et rénovation énergétique du bâtiment

Cette délibération a été prise en janvier, mais l'État a fait remarquer qu'il ne serait pris en charge que 37% de la somme. Somme qui a d'ailleurs été révisée par l'architecte qui a pris en compte des mètres supplémentaires dans son calcul de rénovation. C'est ce qui explique l'augmentation du chiffrage.

1 abstention : DANIEL

Adoptée

8 - Amortissement des biens

Avec le passage de la commune à 3.500 habitants, il est nécessaire de faire une évaluation des amortissements de biens.

Madame ROSSO a observé que Salindres n'a pas les mêmes montants que d'autres communes. Monsieur MALACHANNE et Monsieur le Maire précisent que c'est lié au choix de la Ville.

3 abstentions : BERARD DE MALAVAS, ROSSO, DANIEL

Adoptée

9 - Garantie de la commune à Logis Cévenols

L'assemblée délibérante de la commune de Salindres accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 765 442,00 euros souscrit par l'emprunteur Logis Cévenol

La Mairie a déjà dû le faire pour les nombreux lotissements comme le Gascut, Lamartine....

Le Maire propose de compléter la délibération avec un article 4 : qui l'autorisera à signer tout document lié à ce projet.

Monsieur DANIEL déplore la bétonisation de la commune. Il souhaiterait plus de projets qui tiennent compte du maintien d'espaces verts ou des écoquartiers.

Le Maire le regrette parfois aussi mais il précise que tant que les projets se font dans le respect des règles d'urbanisme et des lois en vigueur (qui évoluent régulièrement) le maire ne peut pas s'opposer aux acheteurs et constructeurs.

3 votes contre : DANIEL, ROSSO, BERARD DE MALAVAS

Adoptée

10 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (31/35^{ème}) et mise à jour du tableau des effectifs.

Régularisation d'un emploi sur le temps de travail d'un agent polyvalent.

Madame BERARD DE MALAVAS souhaiterait voir ce tableau des effectifs.

La directrice générale précise que ce sera fait au cours d'une commission du personnel car les éléments liés au personnel doivent rester confidentiels.

Monsieur DANIEL demande pourquoi cette personne n'est pas directement à 35h. Le premier adjoint répond que c'est en fonction des besoins du service. Calibré d'abord à 29h ce poste a fait l'objet d'heures complémentaires et pour se mettre en règle avec la loi on le passe à 31h. S'il n'y a pas besoin de 35h cet agent ne passera pas à 35h.

Adoptée à l'unanimité

11 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Il s'agit de régulariser la situation d'un agent qui vient d'être recruté et qui avait ce grade dans sa commune initiale.

Adoptée à l'unanimité

12 - Financement des travaux imposés par le PPRT de 2014

Dans le cadre des travaux des habitations dans la zone de délaissement du PPRT définies en 2014 la commune avait proposé de prendre en charge les 10% restant à charge des propriétaires qui devaient se mettre en conformité. 90% restant sont financés par des crédits d'impôts, par l'exploitant et par les collectivités qui supportent la CET. Il s'agit de verser à l'un de ses propriétaires la somme de 129,24 euros.

Monsieur GIBELIN ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

13 - Convention avec l'entreprise BIRDZ

Dans le cadre de la concession de l'eau, le Maire rappelle qu'il était prévue la pose de télérelevés de compteurs d'eau. L'entreprise Veolia, concessionnaire de l'affermage a confié à l'entreprise Birdz ce travail. Il convient de signer la présente convention.

1 vote contre : DANIEL

Adoptée

14 - Motion Sur le Train de Nuit

L'Etat a annoncé le retour de certains trains de nuit en France.

Si l'intérêt du train en général en terme écologique est à valoriser, le train de nuit Nîmes-Clermont- Ferrand- Paris constitue en plus une ligne de vie pour les habitants de l'agglomération d'Alès et la partie septentrionale du pays.

Adoptée

L'ordre du jour est épuisé à 19h36. Fin de séance

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. ...', is written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and cursive.